

Tester votre projet

Les intérêts à tester son projet



Il y a de nombreux intérêts à tester son projet et sans exhaustivité, citons notamment...

- › Formaliser son étude de marché et business plan
- › Être coaché
- › Eviter les charges fixes au démarrage
- › Baigner dans un univers rassurant pour développer son projet et ne pas être seul
- › Bénéficier du numéro SIRET de la couveuse pour commercialiser son produit ou service
- › Faciliter la recherche de financeurs pour les start-ups
- › ...etc.

Selon les structures, les services sont différents et suivant celle que vous intégrez, vous découvrirez de nouveaux intérêts.

Couveuse ou incubateur ?



C'est quoi la différence entre une couveuse et incubateur ? Les deux types de structures s'adressent à des porteurs de projet qui souhaitent être accompagnés dans son montage, notamment pour l'étude de marché et le business plan.

La différence réside essentiellement sur le caractère innovant du projet. Si son caractère novateur et son fort potentiel de développement économique sont reconnus, la start-up s'adressera à un incubateur.

Dans les deux cas, le porteur de projet bénéficiera d'aide et pourra tester son projet via le numéro SIRET de l'organisme.

Chaque couveuse, chaque incubateur propose des services qui lui sont propres. Il convient donc de les identifier avant toute chose et de prendre contact avec les organismes pour connaître leurs conditions et leurs prestations.

› [Créactive 06](#)

› [Couveuse innovation](#)

> [Incubateur TechForward](#) ↗

> [Incubateur Provence Côte d'Azur](#) ↗

> [Les Déccideuses](#) ↗, l'incubateur dédié aux femmes

Coopératives d'activités ?



Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) permettent à un porteur de projet de tester son activité en toute sécurité, en devenant « entrepreneur salarié ». Il reçoit un salaire et bénéficie d'une couverture sociale.

Constituées sous forme de société coopérative (Scop) ou de coopérative d'intérêt collectif (Scic), avec à leur tête un gérant et des chargés de mission assurant le fonctionnement, les « salariés entrepreneurs » bénéficient d'un accompagnement personnalisé, de services mutualisés (Gestion administrative, un n° de TVA, une immatriculation, un Cdi à temps partiel au démarrage) et doivent assister aux réunions de gestion de la coopérative en vue d'en devenir associé.

Les coopératives s'adressent à celles et ceux qui souhaitent tester la viabilité de leur projet, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une activité réglementée ou d'un projet nécessitant un bail commercial ou des investissements trop importants.

Pour aller plus loin :

> [Les-scop.coop](#) ↗

> [Les-scic.coop](#) ↗

Portage salarial



Il concerne les prestations de service, plutôt intellectuelles et permet au consultant d'effectuer une mission pour le compte d'un client, celui-ci étant facturé par la société de portage. Ensuite, le consultant reçoit le montant de sa prestation sous forme de salaire (Cotisations sociales et commission de la société de portage déduites).

Il y a donc un contrat de travail entre le prestataire de service (Le porté) et la société de portage et un contrat commercial entre la société de portage et l'entreprise cliente.

NB : les salariés portés bénéficient de l'assurance chômage et peuvent cumuler l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec leurs revenus d'activité portée.



Pour aller plus loin : [Portage salarial | Entreprendre.Service-Public.fr](#)





[Téléchargez la fiche technique Micro-entreprise](#)



› **Créer une *landing page***

Pour tester l'intérêt de votre produit ou service auprès de vos futurs clients via une page web sur laquelle, les internautes arrivent après avoir cliqué sur un lien sponsorisé, une publicité ou sur un article de votre blog, réseau social...

Pour aller plus loin : [BPI Création – créer sa landing page](#) ↗

› **Lancer une campagne de *crowdtesting***

Dans le domaine du digital, les startups entrent en contact avec des bêta-testeurs, via des plateformes de *crowdtesting*, pour évaluer leur offre digital (fonctionnalités, bugs, ergonomie, ...etc.).

Pour aller plus loin, consultez les plateformes identifiées par BPI Création : [applause](#) ↗ ; [startdust](#) ↗

› **Lancer une campagne de *crowdrating***

Il permet de tester la réceptivité du public à un nouveau projet. Ainsi, le porteur de projet peut adapter sa stratégie commerciale en fonction des réactions et démontrer le potentiel du produit ou service auprès d'investisseurs.

Pour aller plus loin, consultez la 1^{ère} plateforme française : [wirate](#) ↗

› **Lancer une campagne de *crowdsourcing***

Il s'agit encore de faire appel au grand public, via des plateformes, pour tester sa stratégie de communication et marketing (marque, slogan, supports de com...etc.).

Pour aller plus loin, consultez les plateformes identifiées par BPI Création : [microworkers](#) ↗ ; [upwork](#) ↗